EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHATEAU

Séance du 16 février 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le seize février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Sabine MIRAL), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Didier PIERRE), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA)

Absent excusé : Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Dominique BEC

RH/01-2023

Modification du tableau des effectifs
Transformation du taux d'emploi d'un poste d'adjoint technique

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique
Vu l'avis majoritairement favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 2 février 2023
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 9 février 2023

ENTENDU que conformément à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

ENTENDU qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

ENTENDU que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

CONSIDERANT qu'un agent qui a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er septembre 2022 et placé sur un taux de 92,86%, souhaite reprendre son poste sur un taux de 80% au sein des écoles.

CONSIDERANT que ce souhait reste cohérent avec les fonctions exercées auprès des enfants.

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de transformer le taux d'emploi du poste concerné et d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Pour le service : Petite enfance, Enfance et Jeunesse

GRADES SUPPRIME				GRADES CREE		
Date	Grade	Nombre d'emploi	Taux d'emploi	Grade	Nombre d'emploi	Taux d'emploi
20 mars 2023	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	92,86%	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	80%

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget primitif 2023, chapitre 012.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la modification du taux d'emploi d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour tenir compte du besoin avéré au sein du service Petite enfance, Enfance et Jeunesse de la commune,
- approuve l'adaptation du tableau des effectifs pour tenir compte de cette modification comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 27 FEV. 2023
Et de la publication le : 27 FEV. 2023